

## — Séance du 10 juillet 2019 —

**Présents** : Claire ROUSSEL, José HERBET, Jeannine BENOIT, Lysiane CAPON, Antony DELVILLE, Gérald BRÉZIN, Jean-Paul PIERRE, Catherine BATICLE, Colette ROUSSEAU, Claudine LEQUIEN, Guillaume FLAHAUT, Laurence BÉCUE, Lionel HERBET.

**Absente** avec pouvoir : Magali LÉGER à Claudine LEQUIEN.

**Absents excusés** : Jérôme COURMONT

**Secrétaire de séance** : Catherine BATICLE

### **Encaissement de chèques :**

Encaissement des chèques représentant des participations financières pour l'organisation de la course du château du 13 juillet, et du repas du 14 juillet, soit un montant total de 641 €

- 50 € de la SARL DELFOSSE ELECTRICITE
- 150 € des ETS PELTOT
- 150 € de la SCP DE VILLENEUVE CREPIN
- 25 € du Docteur Danzel
- 40 € du conseiller Départemental Jean-Jacques STOTER
- 40 € de la boulangerie HEBERT
- 50 € de l'entreprise GIRARD
- 25 € du Docteur Cardon
- 30 € de la SCP DEHONGER PIERRE
- 27 € de Lionel HERBET
- 27 € de Dominique BROOD
- 27 € de Gilbert VASSEUR

### **Désaffectation et déclassement d'un ensemble immobilier sis rue du 60ème R.I. (ancienne gare) en vue de sa cession**

La commune de Picquigny est propriétaire d'un ensemble immobilier cadastré AB 472 qui abritait les bureaux du centre médico social.

Aujourd'hui cet immeuble s'avère vacant et la commune ne souhaite pas garder ce bien dans son patrimoine.

Dès lors pour permettre à la commune de disposer de ce bien, en vue d'une cession ultérieure, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur la désaffectation de la partie l'ensemble immobilier cadastré section AB 472 pour une contenance de 454 m<sup>2</sup> et son

déclassement du domaine public pour être intégré au domaine privé communal.

Entendu les explications du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De désaffecter l'ensemble immobilier cadastré AB 472 ;
- D'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal ;

Ces décisions sont effectives immédiatement à compter de leur réception en préfecture.

### **Conservation et restauration de la statue « vierge à l'enfant » : étude préalable à la réalisation des travaux**

Proposition de Claire BRIERE pour un montant de 5 430 € HT concernant l'étude préalable à la réalisation de travaux de la statue « vierge à l'enfant » qui pronait sur le bâtiment du presbytère et dont l'état est fort dégradé.

Cette statue en bois a fait l'objet d'une inscription au titre des monuments historiques d'un objet mobilier par arrêté en date du 13 novembre 2018.

Monsieur le maire ajoute que cette étude est subventionnée à 85 % : 50 % de la DRAC et 35 % du département.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de faire réaliser l'étude et de solliciter les subventions suivant le plan de financement suivant :

- Montant HT de la prestation :	5 430 €
- Subvention de la DRAC 50 %	2 715 €
- Subvention du conseil départemental	1 900 €
- Somme à la charge de la commune	815 €
- TVA	1 086 €

### **Communications diverses**

- Judo : Assemblée générale demain soir.
- Football : Picquigny participe cette année à la coupe de France.
- Félicitations à l'entreprise NS GUILBERT pour les travaux de toiture de l'école.
- Caroline CAPEL a été nommée directrice de l'école de la Vigne
- Une réflexion est en cours sur le maintien des activités périscolaires et d'un centre aéré le mercredi.